

REGLEMENT DU CROSS-DUATHLON METAL VALLEY

Le Cross-Duathlon Metal Valley est organisé le 18 avril 2024 par le club de Triathlon de Montbard (Mactri21). L'épreuve est soumise au respect de la réglementation générale Fédérale de de la FFTRI, disponible [ici](#).

L'engagement pour l'une des épreuves, en individuel ou en relais, vaut acceptation des règles de la FFTRI ainsi que du présent règlement.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h30 : ouverture des inscriptions sur place et du retrait des dossards

11h : Cross-duathlon 6-9 ans (250m de course à pied, 1km de VTT, 250m de course à pied). Epreuve en individuel et ouverte aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018. Course limitée à 60 concurrents.

11h30 : Cross duathlon 10-13 abs (750m de course à pied, 5km de VTT, 750m de course à pied). Epreuve en individuel et ouverte aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 (poussins et benjamins). Course limitée à 50 concurrents.

12h30 : Remise des récompenses des cross-duathlon jeunes.

13h : Cross-duathlon XS (2km de course à pied, 5,5km de VTT, 1km de course à pied) en individuel ou en relais. Ouvert aux concurrents nés avant le 31 décembre 2011. Course limitée à 50 concurrents individuels et 20 équipes.

14h : Remise des récompenses du cross-duathlon XS.

15h : Cross-duathlon M (8km de course à pied, 22km de VTT, 4km de course à pied) en individuel ou en relais. Ouvert aux concurrents nés avant le 31 décembre 2005. Course limitée à 50 concurrents individuels et 20 relais.

17h45 : Remise des récompenses du cross-duathlon M.

ART1. OBLIGATIONS MEDICALES

Les concurrents non titulaires d'une licence FFTRI compétition seront dans l'obligation de remplir et de s'acquitter d'un pass-compétition. Le certificat médical n'est plus obligatoire :

- Lorsque le **demandeur est majeur**, il devra prendre connaissance du « Formulaire Info Santé » (disponible [ici](#)) et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le **demandeur est mineur**, la prise d'un Pass Compétition (obligatoire pour les personnes non-titulaires d'une licence FFTRI compétition) sont subordonnées à l'attestation du renseignement



d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (disponible [ici](#)), réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Si une réponse au questionnaire de santé induit à un examen médical, celui-ci devient obligatoire (certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins de 6 mois).

Les titulaires d'une licence compétition FFTRI n'auront pas à prendre de Pass Compétition et ne sont pas concernés par des obligations médicales complémentaires. Ils devront juste se présenter lors du retrait des dossards avec leur licence en cours de validité ainsi qu'une preuve d'identité.

Pour les équipiers en relais, les mêmes règles s'appliquent que pour les participants individuels, à savoir : obligation de souscription du Pass Compétition pour tout équipier non licencié FFTRI en compétition, ainsi que la prise de connaissance du « Formulaire info santé » pour les majeurs, et de l'attestation de renseignement pour les mineurs (cf. paragraphe ci-dessus).

ART2. CONDITIONS D'ACCES ET TARIFICATION

COURSES	AGE	INDIVIDUEL	RELAIS	PASS COMPETITION
Jeunes 6- 9 ans	Nés entre le 1 ^{er} /01/2015 et le 31/12/2018	5€	X	Individuel : 2€/pers
Jeunes 10-13 ans	Nés entre le 1 ^{er} /01/2011 et le 31/12/2014	5€	X	Individuel : 2€/pers
XS	Nés avant le 31/12/2011	15€	20€	Relais : 2€/pers/activité Individuel : 2€/pers
M	Nés avant le 31/12/2006	25€	30€	Relais : 2€/athlète/activité Individuel : 8€/pers

Attention, à partir du vendredi 19 avril, majoration de 2€ pour les courses jeunes, et de 5€ pour les courses adultes.

ART3. INSCRIPTIONS

Quatre modalités d'inscriptions vous sont proposées :

- En ligne sur la plateforme NJUKO (<https://www.yaka-inscription.com/crossduathlonmontbard2024>). Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'à la veille de la course (samedi 27 avril), 19h ;
- Via notre adresse mail dédiée mactri.inscription@gmail.com (sans frais supplémentaires) ;
- Par un bulletin papier avec le chèque adressé à MACTRI21. Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet du club, à l'adresse suivante : <https://www.mactri21.com/parcours>. Les inscriptions papier seront à faire parvenir à : MACTRI21, Centre Amphitrite, Rue Michel Servet, 21500 Montbard avant le dimanche 21 avril 2024.
- Les inscriptions seront possibles sur place sous réserve de places disponibles.



ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

En cas de renoncement, et seulement sur justificatif médical, il sera procédé à un remboursement de l'inscription, avec une retenue de 5€ pour frais de dossier. Aucune annulation ne sera recevable passé le 29 avril 2023.

ARTICLE 6 : DEROULEMENT DETAILLE DE LA JOURNEE

CROSS DUATHLON METAL VALLEY	Jeunes 1 (6-9 ans)	Jeunes 2 (10-13 ans)	XS	M
Inscriptions / Retrait Dossards	A partir de 9h30			
Clôture des inscriptions / retrait des dossards	10h30	11h00	12h15	14h15
Ouverture Parc transition	10h25	10h55	12h30	14h30
Fermeture Parc transition+ briefing	10h55	11h25	12h50	14h50
Départ	11h00	11h30	13h00	15h00
Fin de la course	11h20	12h15	14h30	17h30
Sortie des vélos du parc (peut varier selon décision du responsable parc)	11h20	12h00	14h15	17h15
Remise des récompenses	12h30		14h00	17h45

Remise des récompenses

Seuls les concurrents et équipes relais ayant terminé l'épreuve seront classés. Les prix ne sont pas cumulables. Les récompenses ne seront remises qu'aux concurrents présents.

Les récompenses des courses Jeunes 6-9 ans et Jeunes 10-13 ans seront remises à l'issue de ces deux premières courses vers 12h30. Les trois premiers de chaque catégorie garçons et filles seront appelés à monter sur le podium. Les premiers seront récompensés.

Les récompenses des courses XS seront remises à l'issue de la course, soit vers 14h00.

Seront récompensés : les 3 premiers hommes au scratch, les 3 premières femmes au scratch, ainsi que la première équipe. Pour les catégories benjamin, minimes, cadets et juniors, le premier et la première de chaque catégorie sera récompensé.

Les récompenses des courses M seront remises à l'issue de la dernière course de la journée, soit vers 17h45. Seront récompensés : les 3 premiers hommes au scratch, les 3 premières femmes au scratch, ainsi que la



première équipe. Pour les catégories cadets et juniors, le premier et la première de chaque catégorie sera récompensés.

ARTICLE 7 : PARCOURS

Les parcours seront disponibles sur le site de l'épreuve et de l'organisation, www.mactri21.com.

La partie vélo se fera sur chemins et sentiers ouverts à la circulation, le port du casque homologué est obligatoire ainsi que le respect du code de la route.

La partie course à pied sera balisée et encadrée par des bénévoles, elle s'effectuera sur chemins ou sentiers ouverts à la circulation. L'athlète peut courir ou marcher, et l'utilisation de matériel audio est interdit.

ARTICLE 8 : AIRE DE TRANSITION

Le parc à vélo sera accessible à l'entrée de l'aire de transition, casque sur la tête et jugulaire attachée après vérification de votre équipement par les arbitres. L'accès dans le parc sera réservé aux compétiteurs uniquement. Pour les enfants, les accompagnants sont priés de rester à l'extérieur du parc.

Une fois votre vélo rentré et inspecté, il ne sera pas autorisé de le sortir du parc.

L'entrée du parc sera strictement réservée aux compétiteurs, et dans les créneaux autorisés de la compétition. La sortie de matériel du parc ne sera possible qu'à partir de l'horaire de réouverture du parc, et seulement par le compétiteur sur présentation du dossard et/ou de son marquage.

Une zone de rangement sera mise à disposition à l'intérieur de l'aire de transition pour y déposer vos effets personnels afin de limiter l'encombrement à votre emplacement au strict minimum nécessaire pour le déroulement de votre course. Cette zone de rangement ne sera pas sous surveillance permanente, nous vous invitons donc à n'y laisser aucun effet personnel de valeur. La responsabilité de l'organisation ou des bénévoles ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol d'objet.

ARTICLE 9 : EQUIPE RELAIS

Un relais est composé de 2 ou 3 personnes, il peut être féminin, masculin ou mixte et peut être composé de concurrents de catégories d'âge différentes. Chaque discipline doit être courue entièrement par la même personne. Les duathlètes en relais ont obligation de rester dans l'aire de transition tant qu'ils n'ont pas effectué leur épreuve. Ils ne doivent pas gêner le déroulement de la course des autres concurrents. Le dossard servira de relais entre les équipiers, et se fera par un passage de la main à la main à l'emplacement de l'équipe dans la zone de transition.

Les courses XS et M sont ouvertes aux relais. Les courses Jeunes 6-9 ans et 10-13 ans ne sont pas ouvertes aux relais.



ARTICLE 10 : PORT DU DOSSARD ET CHRONOMETRAGE

Un seul dossard sera remis à chaque concurrent/équipe.

Le retrait des dossards se fera uniquement sur place au lieu de la course, sur le site de la Mutualité Française, rue Charles de Gaulles à Montbard le jour de la course à partir de 10h00. **Le dossard sera remis sous condition d'inscription complète.**

La ceinture porte-dossard (non fournie mais disponible à l'achat lors du retrait des dossards) à trois points sera donc obligatoire. Le dossard devra être porté tout au long de la course selon les dispositions prévues au règlement de la FFTri : dossard derrière en vélo, dossard devant en course-à-pieds.

Pour les relais, le dossard doit être transmis entre les athlètes d'une équipe de relais dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe.

Le dossard officiel ne devra pas être plié ou recoupé et devra être porté durant l'intégralité de la course. Tout dossard manquant, perdu ou rendu illisible pendant la course entrainera la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Le chronométrage sera individuel par lecture numérique du dossard à l'arrivée.

ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Durant la partie vélo, il ne sera pas proposé de ravitaillement. Il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (déchet, gels, boissons, vêtements...) sur la route ou dans la nature. **Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter et récupérer ce que vous avez laissé tomber. Un manquement à ce geste de civisme sera sanctionné par les arbitres.**

Durant la partie course à pied, la même règle de propreté sera en vigueur. Des zones de propreté seront proposées, les concurrents pourront se débarrasser de leurs éventuels déchets dans ces zones.

Un ravitaillement sera proposé à l'issue de la dernière épreuve de chaque course. Les écocups que vous utiliserez pour vous ravitailler sont à retourner à l'organisation. Vous ne pouvez en aucun cas partir avec.

ARTICLE 12 : ARRET POUR RAISON DE SANTE

Tout officiel, arbitre ou médecin, peut interdire à un concurrent de continuer l'épreuve si son état de santé l'exige.

ARTICLE 13 : ANNULATION – MODIFICATION



L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (alertes météorologiques...).

En cas d'annulation ou d'interruption forcée des épreuves ou tout cas de force majeure, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement.

En cas d'annulation, report ou toute autre situation résultante de décisions d'état (covid 19 par exemple), l'organisation sera soumise aux conditions de remboursement précisée dans le cadre légal spécifique au moment de l'annulation. Un report des droits d'inscription sur la saison en cours ou la suivante pourra être proposé.

ARTICLE 14 : DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIONS PERSONNELLES

Par leur inscription, les concurrents autorisent, et ce sans aucune compensation financière, les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires ou médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître ainsi que des informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse mail) sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur impute d'en informer par écrit les organisateurs en indiquant leur nom, prénom et adresse.

ARTICLE 15 : RESPONSABILITES ET ASSURANCE

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile « organisateur », qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de l'organisateur. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo. L'organisateur assure néanmoins une surveillance du parc à vélo. Il fournira en outre des plaques VTT numérotées à installer à l'avant de votre vélo.

L'assurance est assurée en responsabilité civile par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci.



L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au règlement de la compétition et de la réglementation générale FFTri. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions du règlement.

